



**PRÉFET  
DE CORSE  
DU-SUD**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

*Ajaccio, le 31 août 2020*

## COMMUNIQUE DE PRESSE

### **Covid-19 : nouvelles mesures sur le port du masque**

Aujourd'hui au vu de l'évolution de la situation épidémique en Corse-du-Sud et à la veille de la rentrée scolaire, le préfet a pris des mesures supplémentaires :

- Obligation du port du masque pour tous les rassemblements sur la voie publique de plus de 10 personnes. L'organisateur de l'événement est responsable du respect de cette mesure.
- Le port du masque est obligatoire aux abords des accès des établissements scolaires du premier et second degrés.